

DECRET N° 82-380 du 10 novembre 1982

portant nomination du Camarade André-Guy OLOGOUDOU en qualité de Premier Conseiller près de l'Ambassade de la République Populaire du Bénin à OTTAWA (Canada).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
- VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 78-202 du 14 août 1978 portant attributions et réorganisation du Ministère des Affaires et de la Coopération,
- VU le décret N° 113/PC/MFPTAS/MAE du 8 juillet 1964 portant liste des emplois susceptibles d'être ouverts dans les postes diplomatiques et consulaires,
- VU le décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents,
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 2 novembre 1982,
- Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 3 novembre 1982,

DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade André-Guy OLOGOUDOU est nommé Premier Conseiller près de l'Ambassade de la République Populaire du Bénin à OTTAWA (Canada).

Article 2. - Dans ses nouvelles fonctions, le Camarade André-Guy OLOGOUDOU bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et avantages matériels divers alloués par le décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 et les textes qui l'ont modifié aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération en service à l'étranger.

.../...

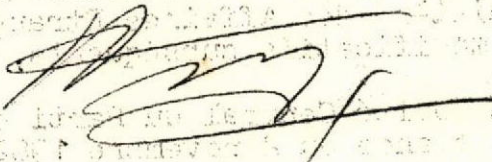
ARTICLE 3 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 10 novembre 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération



le Ministre des Finances

Tiamiou ADJIBADE.-

Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 - CC du PRPB 4 - CP/ANR 4 - MAEC et ses
Dtions 10 - Ambassade du Bénin à OTTAWA 2 - Intéressé 1 - SGC 4
Ministères 21 - SPD-2 - DPE au MTAS 2 - DLC-DPE-INSAE 6 - DCCT 1
ONEPI-Gde Chanc. 2 - IGE et ses Sections 4 - DB-DCF-Solde-DTCP 16
DI 4 - BN-UNB-FASJEP 6 - CPC-PPC 8 - JORPB 1